

COMMISSION

TECHNIQUES, EXPLOITATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Enjeux climatiques, ouverture des données et mise en place du MaaS, poursuite des actions pour améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, cohabitation dans l'espace urbain entre bus et modes actifs : tous ces sujets à forts enjeux sont abordés dans la loi d'orientation des mobilités. C'est pourquoi, **en 2019, la Commission a accompagné ces évolutions** tout en veillant à préserver le modèle et l'équilibre économique du secteur.

En France comme en Europe, nombre de projets législatifs ou réglementaires impactent, ou pourraient impacter, le transport public urbain. La mission de cette Commission consiste précisément à mesurer ces potentiels impacts, positifs comme négatifs, sur l'exploitation et à en informer les parties prenantes.

Démontrer, informer et sensibiliser

En 2019, l'UTP a poursuivi ses actions et sa participation active aux auditions et aux réunions organisées par les services du ministère de la Transition écologique et solidaire. Elles ont concerné notamment l'élaboration de la loi d'orientation des mobilités et se poursuivent dans l'élaboration des décrets et des arrêtés afférents à la loi. Au niveau européen, la directive « Véhicules propres », promulguée en juin 2019, sera transposée en droit national au plus tard le 2 août 2021. Pour accompagner cette transposition, l'UTP a rédigé une note technique qui met en évidence les interrogations de la profession au regard de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, qui est déjà un texte très structurant en termes de renouvellement des flottes d'autobus par des véhicules à faibles émissions.

Nouer des partenariats

L'année 2019 s'est notamment caractérisée par la signature de deux

chartes de partenariat. La première, signée entre les services de l'État, le GART, Régions de France, la FNTV et l'UTP, concerne la qualité d'usage de l'accessibilité dans les transports publics routiers de voyageurs. Il s'agit d'engagements en termes d'aménagement des autobus et des points d'arrêt afin de faciliter l'accès des transports en commun aux personnes à mobilité réduite et de sensibiliser les adhérents de l'UTP au sujet des démarches de certification et de labellisation.

La seconde charte de partenariat porte sur l'amélioration de la sécurisation des franchissements des passages à niveau, signée entre SNCF Réseau et l'UTP. Elle a pour objectif de faciliter les échanges entre SNCF Réseau et les opérateurs de transport concernés par un passage à niveau lors de projets de modification, d'aménagement, d'expérimentation ou bien de signalement de dysfonctionnements.

Enfin, en complément de l'enquête interne concernant le parc des véhicules des services urbains, menée tous les deux ans, l'UTP a noué des relations avec le service de la donnée et des études statistiques du Commissariat général du développement durable afin de bénéficier de la communication régulière du nombre d'immatriculations des autobus, réparties par type d'énergie.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

AGIR

Adrien Malfray

CARPOSTAL FRANCE

Nicolas Delhommeau,
Anne-Marie Papic

CTL (STRASBOURG)

Jean-Louis Metzger

KEOLIS

Camille Audubert,
Olivier Contesso,
Bruno Lapeyrie,
Lætitia Nicco

RATP

Philippe Jouette,
Sophie Mazoué,
Patrick Perrino

RATP DEV

Georges Despaigne

RÉGIE DES TRANSPORTS COMMUNAUTAIRES ROCHELAIS (AGIR)

David Cronenberger

RTAE ELBEUF

Nathalie Maguin

RTM MARSEILLE (AGIR)

François Agier,
Cédric Saulnier

SNCF

Florence Cousin,
Frédéric Fhal,
Mickaël Picart

SNCF RÉSEAU

François Tainturier

SNCF TRANSILIEN

Ghislain Goulet de Rugy

TISSÉO TOULOUSE (AGIR)

Romain de Montbel

TRANSDEV

Jean-Luc Josso,
Alain Pittavino

TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE

Sébastien Holstein

TRANSPORTS PUBLICS DU CHOLETAIS (AGIR)

Marc Delayer (président
de la Commission)

UTP

Sigrïd Claviéras,
Claude Faucher, Stéphanie
Jégu, Stéphanie Lopes
d'Azevedo, Nelson
de Pessemier

VECTALIA BÉZIERS MÉDITERRANÉE

Jean-Michel Gressard



MARC DELAYER

Président de la commission Techniques, exploitation et développement durable. Directeur général, Transports publics du Choletais, AGIR

Où en est le transport public urbain en matière de transition énergétique ?

Désormais, dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants, toute flotte d'autobus doit être renouvelée à 50 % par des véhicules à faibles émissions. En 2019, les achats d'autobus neufs ont progressé de 11 % comparés aux années précédentes. Ces acquisitions concernent des autobus électriques et au GNV, mais aussi des bus Euro VI qui viennent remplacer des véhicules Euro II, III ou IV et améliorent significativement la qualité de l'air en ville. Avec cette stratégie, les réseaux poursuivent l'approche systémique des énergies alternatives qui ont des conséquences fortes en termes d'investissement, d'avitaillement et d'outil industriel.

L'amélioration des franchissements des passages à niveau a fait l'objet d'une charte entre SNCF Réseau et l'UTP. Pourquoi était-ce important ?

Avec cette charte, les passages à niveau ne sont plus uniquement une donnée ferroviaire, ils entrent dans l'écosystème de la circulation routière. Ce texte traduit aussi des relations plus fortes entre le gestionnaire d'infrastructures, le gestionnaire de voirie et les opérateurs de transport. Ces derniers franchissent tous les jours des passages à niveau, mais le gabarit de leurs véhicules ne peut pas s'appréhender comme un véhicule particulier. Nous disposons ainsi d'interlocuteurs chez SNCF Réseau pouvant intervenir dans nos structures pour sensibiliser, informer, etc. Un système d'alerte permettra à nos salariés de signaler des dysfonctionnements ou incidents, même mineurs, aux abords d'un passage, ce qui participera à l'amélioration des franchissements par le gestionnaire d'infrastructures.

« Les réseaux
poursuivent
l'approche
systémique des
énergies
alternatives »